République Française
MAIRIE de PALLUAU (Vendée)
EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE - CIRCULATION

2025AC24

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
PORTANT INTERDICTION DE CIRCULATION

La Maire de la Commune de PALLUAU

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

VU le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8ème partie - signalisation temporaire ;

VU la demande formulée par écrit le 11 juillet 2025, par HBTP – 20 rue des tourterelles, 85540 LE CHAMP SAINT PERE – représentée par Monsieur GOUGAUD Jérémy ;

CONSIDÉRANT qu'en raison du déroulement des travaux de réfection de l'enrobé, rue de la Prévôté, effectués par l'entreprise HBTP pour le compte de l'entreprise STGS, il y a lieu d'interdire momentanément la circulation sur cette voie ;

CONSIDÉRANT que les véhicules à qui s'applique cette interdiction peuvent emprunter les itinéraires de déviation définis au présent arrêté ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 Du lundi 21 juillet 2025, 08 heures 00, au vendredi 1er août 2025, 18 heures 00, la circulation sera alternée, dans les deux sens de circulation, par alternat manuel avec des panneaux B15/C18, rue de la Prévôté.

ARTICLE 2 L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier.

ARTICLE 3 La signalisation du chantier, de la déviation et de la protection du chantier sont à la charge de l'entreprise effectuant les travaux.

ARTICLE 4 Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 Le présent arrêté sera transmis :

- A la Préfecture
- Au commandant de la gendarmerie de Challans
- Au Maire de la Commune
- A l'entreprise exécutant les travaux.

Le présent arrêté sera affiché pour une durée minimum de deux mois.

Fait à PALLUAU, le 11 juillet 2025
Pour le Maire empêché
Guillaume BUTEAU, Adjoint au Maire